

COMITE SYNDICAL DE ROANNAISE DE L'EAU

du Lundi 12 décembre 2022 à 18h00

COMPTE-RENDU

Immeuble Helvétique
Salle du Bureau – 2^{ème} étage

Etaient présents :

Daniel FRECHET Président, Philippe CHATRE Vice-Président, Eric LACROIX Vice-Président, Aldo MARCUCCILLI Vice-Président, Sébastien ALLIER, Romain BOST, Laurence BOYER, Robert CLEVENOT, Daniel CORRE, Cécile DONY, Christian DUPUIS, David GIANONE, Gilbert GRATALOUP, Charles LABOURE, Jean-François LACROIX, Eric MARTIN, Gérard MEUNIER, Stéphane RAPHAEL, Yves TAMIN Délégués titulaires.

Etaient absents :

Fabienne STALARS Vice-Présidente, Timothée CRIONAY Vice-Président, Lucien MURZI Vice-Président, Laurent BELUZE, Nicolas CHARGUEROS, Romain COQUARD, Jean-Paul CAPITAN, Didier DEMARCHELIER, Pierre DEVEDEUX, David DOZANCE, Marcel FERAILLE, Jacky GENESTE, Joëlle GIRARDET, Sylvie MARTINEZ, Pascal NERON, Didier PRUNET, Jean-Jacques RAFFIN, Michel TARASCO Délégués titulaires.

Pouvoirs :

NOM DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Romain COQUARD	Gilbert GRATALOUP
Timothée CRIONAY	Daniel FRECHET
Joëlle GIRARDET	Eric LACROIX

Services présents :

Frédéric MEJASSOL Directeur Général, Pascal PETIT Directeur Technique

1) ANV budget Eau potable

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- prononcer l'admission en non-valeur des sommes énumérées ci-dessus pour le budget eau potable ;

- dire que ces sommes seront imputées au chapitre 65 de l'exercice 2022 du budget eau potable.

ADOpte A L'UNANIMITE

2) ANV budget GEMA

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- prononcer l'admission en non-valeur des sommes énumérées ci-dessus pour le budget gestion des milieux aquatiques ;
- dire que ces sommes seront imputées au chapitre 65 de l'exercice 2022 du budget gestion des milieux aquatiques.

ADOpte A L'UNANIMITE

3) Provisions budget Eau potable

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- autoriser la passation des provisions pour factures impayées de l'exercice 2022 pour un montant de 456 686,15 € du budget eau potable (chapitre 68) ;
- autoriser la reprise des provisions pour factures impayées de l'exercice 2022 pour un montant de 406 075,86 € (chapitre 78).

ADOpte A L'UNANIMITE

4) Provisions budget Eaux pluviales

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir autoriser la passation des provisions pour factures impayées de l'exercice 2022 pour un montant de 8 823,24 € du budget eaux pluviales (chapitre 68).

ADOpte A L'UNANIMITE

5) DM2 Eau potable

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir approuver la décision modificative n° 2 de l'exercice 2022 pour le budget Eau Potable.

ADOpte A L'UNANIMITE

6) DM2 Eaux pluviales

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir approuver la décision modificative n°2 de l'exercice 2022 pour le budget Eaux Pluviales.

ADOpte A L'UNANIMITE

7) DM2 PI

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir approuver la décision modificative n°2 de l'exercice 2022 pour le budget Prévention contre les inondations.

8) Participation de Roannais Agglomération pour le Budget Eaux Pluviales 2022

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir approuver la participation de Roannais Agglomération pour un montant de 710 000 € au budget eaux pluviales 2022.

ADOpte A L'UNANIMITE

9) Inventaire - Sortie de biens totalement amortis Budget Eau potable

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- sortir de l'inventaire comptable les immobilisations incorporelles pour une valeur totale de 1 280 850.31 €, par opération d'ordre non budgétaire ;
- sortir de l'inventaire comptable les biens de faible valeur inférieurs à 1 000.00 € totalement amortis au 31/12/2020, pour une valeur totale de 560 878.49 €, par opération d'ordre non budgétaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

10) Inventaire - Sortie de biens totalement amortis Budget Eaux pluviales

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir sortir de l'inventaire comptable les immobilisations incorporelles pour une valeur totale de 49 653.37 €, par opération d'ordre non budgétaire

ADOpte A L'UNANIMITE

11) Inventaire - Sortie de biens totalement amortis Budget GEMA

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- sortir de l'inventaire comptable les immobilisations incorporelles pour une valeur totale de 10 886,50 €, par opération d'ordre non budgétaire
- sortir de l'inventaire comptable les biens de faible valeur inférieurs à 1 000,00 € totalement amortis au 31/12/2020, pour une valeur totale de 1 646,45 €, par opération d'ordre non budgétaire,

ADOpte A L'UNANIMITE

12) Autorisation d'ouverture de crédit 2023 en investissement Budgets Eau

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- inscrire les montants suivants pour le budget Eau potable pour un total de 2 414 371,04 € :

Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »	298 701,36 €
Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »	265 669,68 €
Chapitre 23 « Immobilisations en cours »	1 800 000,00 €
Chapitre 27 « Autres immobilisations financières »	50 000,00 €

- autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite définie sur l'exercice 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE

13) Autorisation d'ouverture de crédit 2023 en investissement Budget Eaux Pluviales

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- inscrire les montants suivants pour le budget Eaux pluviales pour un total de 110 950,55€.
- | | |
|---|--------------|
| Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » | 5 000,00 € |
| Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » | 3 750,00 € |
| Chapitre 23 « Immobilisations en cours » | 102 200,55 € |

- autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite définie sur l'exercice 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE

14) Autorisation d'ouverture de crédit 2023 en investissement Budget GEMA

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- inscrire les montants suivants en dépenses d'investissement pour le budget Gestion des milieux aquatiques pour un total de 282 177,69 €, Nature 4541 « Dépenses pour compte de tiers » : 282 177,69 € ;
- inscrire les montants suivants en recettes d'investissement pour le budget Gestion des milieux aquatiques pour un total de 313 345,77 €. Nature 4542 « Recettes pour compte de tiers » : 313 345,77 € ;
- autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite définie sur l'exercice 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE

15) Autorisation d'ouverture de crédit 2023 en investissement Budget PI

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- inscrire les montants suivants pour le budget Protection des inondations pour un total de 33 000 €. Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » 8 750,00 € Chapitre 23 « Immobilisations en cours » 24 250,00 €
- autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite définie sur l'exercice 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE

16) Tarifs Eau potable

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- approuver les tarifs du catalogue « Tarifs 2023 Eau potable » et leurs modalités d'application ;
- dire que ces tarifs seront applicables à compter du 01/01/2023 sur le territoire de Roannaise de l'Eau ;
- dire que les recettes seront inscrites aux budgets correspondants.

ADOpte A L'UNANIMITE

17) Tarifs prestations et travaux eau potable

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- approuver les tarifs du catalogue « Tarifs 2023 Prestations et travaux en Eau potable » et leurs modalités d'application ;

- dire que ces tarifs seront applicables à compter du 01/01/2023 sur le territoire de Roannaise de l'Eau ;

- dire que les recettes seront inscrites aux budgets correspondants.

ADOpte A L'UNANIMITE

18) Tarifs prestations et travaux eaux pluviales

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- approuver les tarifs du catalogue « Tarifs 2023 Prestations et travaux en Eaux pluviales » et leurs modalités d'application ;

- dire que ces tarifs seront applicables à compter du 01/01/2023 sur le territoire de Roannaise de l'Eau ;

- Dire que les recettes seront inscrites aux budgets correspondants.

ADOpte A L'UNANIMITE

19) Tarifs restations et travaux défense inondations

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- approuver les tarifs du catalogue « Tarifs 2023 Prestations et travaux en Défense inondation » ;

- dire que ces tarifs seront applicables à compter du 01/01/2023 sur le territoire de Roannaise de l'Eau ;

- dire que les recettes seront inscrites aux budgets correspondants.

ADOpte A L'UNANIMITE

20) Tarifs restations et travaux cours d'eau

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- approuver les tarifs du catalogue « Tarifs 2023 Prestations et travaux en eau » ;

- dire que ces tarifs seront applicables à compter du 01/01/2023 sur le territoire de Roannaise de l'Eau ;

- dire que les recettes seront inscrites aux budgets correspondants.

ADOpte A L'UNANIMITE

21) Périmètre et patrimoine du service de gestion des eaux pluviales urbaines

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- fixer le périmètre des missions exercées par le syndicat au titre de la compétence eaux pluviales au regard des capacités financières allouées par le(s) membre(s) à l'exploitation, l'entretien et le renouvellement des éléments constitutifs du système de gestion des eaux pluviales urbaines ;

- fixer les éléments constitutifs du système de gestion des eaux pluviales urbaines :
 - les réseaux publics séparatifs d'eaux pluviales existants
 - les bassins publics de rétention d'eaux pluviales existants
 - autres éléments existants concourant à l'exercice des missions de gestion des eaux pluviales urbaines selon le schéma de principe annexé
- préciser que sont exclus d'office du système de gestion des eaux pluviales urbaines les ouvrages relevant de la compétence ou propriété d'un autre gestionnaire (avaloirs, réseaux de lotissement, réseaux de zones d'activité...)

ADOpte A L'UNANIMITE

22) Définition du système d'endiguement de la Loire à Roanne

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- fixer le périmètre des missions exercées par le syndicat au titre de la compétence eaux pluviales au regard des capacités financières allouées par le(s) membre(s) à l'exploitation, l'entretien et le renouvellement des éléments constitutifs du système de gestion des eaux pluviales urbaines ;
- fixer les éléments constitutifs du système de gestion des eaux pluviales urbaines :
 - les réseaux publics séparatifs d'eaux pluviales existants
 - les bassins publics de rétention d'eaux pluviales existants
 - autres éléments existants concourant à l'exercice des missions de gestion des eaux pluviales urbaines selon le schéma de principe annexé
- préciser que sont exclus d'office du système de gestion des eaux pluviales urbaines les ouvrages relevant de la compétence ou propriété d'un autre gestionnaire (avaloirs, réseaux de lotissement, réseaux de zones d'activité...)

ADOpte A L'UNANIMITE

23) Renouvellement convention MO LFA captages prioritaires

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- approuver le renouvellement de la mise à disposition des services de LOIRE FOREZ AGGLOMERATION à Roannaise de l'eau pour l'animation du contrat territorial du captage prioritaire d'eau potable d'Echansieux ;
- autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

ADOpte A L'UNANIMITE

24) Modalités en cas de décès (achat gerbe funéraire)

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- approuver l'achat dans le cas du décès d'un agent, de son conjoint ou de sa descendance d'une gerbe funéraire d'un montant maximum de 100 € TTC ;

- de dire que la dépense sera réglée sur les crédits ouverts au(x) budget(s) concerné(s).

ADOpte A L'UNANIMITE

25)Prime de partage de valeur

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- approuver la mise en place de la prime de partage de la valeur au bénéfice de tous les agents liés par un contrat de travail ou relevant de l'établissement public à la date de la présente ;
- de préciser que le montant de cette prime est fixé à 540€ bruts qui sera versé en une fois aux agents ;
- autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente en sa qualité d'employeur.

ADOpte A L'UNANIMITE

26)Adhésion aux services paie à façon et retraites du CDG Loire

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- approuver la convention de prestation de service « paie à façon » du Centre de Gestion de la Loire selon les conditions financières de l'article 5 de ladite convention à compter du 1er janvier 2023 ;
- de préciser que seules les paies des agents de droit publics font l'objet desdites prestation de service.

ADOpte A L'UNANIMITE

27)Renouvellement de la convention de service commun pour la transition numérique et les systèmes d'information

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- approuver le renouvellement de la convention de service commun entre Roannais Agglomération et Roannaise de l'eau pour la direction e la transition numérique et des systèmes d'information ;
- de préciser que le renouvellement de ladite convention prendra fin au 31 décembre 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fin de la séance : 19h30